



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 7924

1021			
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT/TBT	<u>existante</u>	
N° de rapport: 25/16.60.06/06			
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison □ appartement □ autres :			
Demandeur:			
Personne sur place: HL ANNI code EAN de l'installation :	1		
Personne sur place: H. L. ANNI	9-4	0060	c
Date de visite : de le le Date d'émission : el le le Références clien	· Na		
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : Manuel Protection générale du branche ☐3N400 V ☐3x230V ☐2x230V ☐1N400V Nombre de tableaux : ♀ n			1448
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			. / / 0
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou
Correspondances des schémas à l'installation			dérog.
Etat du matériel électrique installé	V	1	
Mesures de protection contre les contacts directs		T	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs			
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		1	
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	i.	X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	11		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	- 12	-	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 3 ΜΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre :4	X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel Manquements / Notes :	de l'agent SO	OTEC BELGIUM	asbl.
Voix ANNEXE			
Market and the second of the s			× × 1
Conclusion:			20
and the second s			AP
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.C.I.E. Le prochain con le délai prescrit par la reglementation en vigueur.	trole periodiqu	le est à effectuer	dans %
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signa	complémenta ture de l'acte	ire est à exécuter de vente.	par DTEC-E
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen de même organisme en vue de compléter le dossier.			RAP/SOCOTEC-E273(h)/0215-
om et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :			

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vináve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0615 23/16 2006/06
☐ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.
Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.
Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : Coffet.
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.
Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
□ III ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: ### Alloward Le Control of Land Con
Rue Grand Vinève 51/53 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. := 5Z(0) 4 234 17 00 - Fax : +3Z(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be